
Adresse du conseil général, du comité de surveillance, de la justice de paix et de la société populaire de Collobrières (Var) qui félicitent la Convention sur ses travaux et font part de la fabrication de salpêtre, lors de la séance du 5 thermidor an II (23 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse du conseil général, du comité de surveillance, de la justice de paix et de la société populaire de Collobrières (Var) qui félicitent la Convention sur ses travaux et font part de la fabrication de salpêtre, lors de la séance du 5 thermidor an II (23 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 434-435;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24227_t1_0434_0000_11

Fichier pdf généré le 21/07/2021

à l'Intelligence

(air : Un Ingrat t'abandonne)

4"

Tu as détruit l'erreur
C'est par toi que la France
Est libre du malheur.
C'est par toi qu'on voit naître
Le germe des Vertus
Et tu fais disparaître
Le règne des Abus.

à la Vertu

(air : Un Ingrat t'abandonne)

5"

Vertu Chérie de tous les peuples Libres
Viens partager nos palmes et nos lauriers
Puisque tu fus bannie des bords du Tibre
Sur ceux du Rhin enflamme nos Guerriers

à la Liberté

(air : Pourquoi d'avid prit-il une Pucelle)

6"

O Liberté ne sois donc plus Volage
Reste à jamais l'idole des Français
Vois les braver la tempête et l'orage
Quand il s'agit de combattre les Rois

12

La société populaire de Favorney, et les autorités constituées de cette commune, département de la Haute-Saône, félicitent la Convention de ses travaux, de son décret du 18 floréal, l'invitent à rester à son poste, et annoncent qu'ils lui envoient 66 marcs 6 onces d'argenterie, provenant de leurs ci-devant églises, et qu'ils envoient au chef-lieu de leur district 50 quintaux de fer; que la somme de 305 liv. en numéraire a été échangée en assignats par le receveur du district de Vesoul, et qu'ils ont employé cette somme en souliers, qui ont été envoyés aux défenseurs de la patrie avec 52 pintes d'eau-de-vie, et 40 chemises. Ils terminent par annoncer que la société fait une nouvelle collecte qui a la même destination.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à la commission des revenus nationaux (1).

13

Le conseil général, le comité de surveillance, la justice de paix et la société populaire de Collobrières, département du Var, félicitent la Convention de ses travaux, de son décret du 18 floréal, et annoncent qu'ils ont fait tout ce

(1) P.V., XLII, 124.

qu'ils ont pu en faveur des défenseurs de la patrie, et qu'ils travaillent assidument à l'extraction du salpêtre.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Collobrières, 10 prair. II] (2).

« Vengeurs de l'humanité,

détestant les traîtres, les tyrans, les despotes, marchant d'un pas ferme dans la carrière de la Révolution, toujours à la hauteur des circonstances, les sans-culottes de Collobrières acceptèrent l'acte constitutionnel dès que l'infame section fut rentrée dans le néant d'où elle n'aurait jamais dû sortir. Des félicitations dictées par la reconnaissance ont été adressées au président de la Convention le 11 floréal.

Par quelle fatalité avons nous été oubliés dans le Bulletin de correspondance ? Jusqu'ici nous avons fait pour la patrie tout ce qui étoit en notre pouvoir; des souliers et des capotes pour nos braves défenseurs envoyés à nos frères du ci-devant Toulon, il y a 15 mois; des chemises et quantité d'autres linges envoyés aux hôpitaux pendant le siège de la ville infâme; nos cloches, notre argenterie pour la monnaie; 217 liv. pour nos héros, le fanatisme combattu par celui-là même qui paroisoit intéressé à l'entretenir; des persécutions inouïes, un patriotisme à toute épreuve, un travail assidu pour l'extraction du salpêtre; des hymnes patriotiques, des fêtes, des réjouissances à l'occasion de nos victoires, voila en abrégé ce que nous avons fait pour la Révolution.

Nous n'ambitionnons pas des éloges. Les tyrans seuls en sont avides. Contens de nous être acquittés de nos devoirs, notre ambition se borne à vous en donner connoissance; qu'il seroit consolant pour nous d'être assurés que nos lettres vous sont parvenues et que tous les sans culottes de la République connessent par la voye du Bulletin quels sont les sentimens qui nous animent toujours, quelle est la conduite que nous avons tenue. S. et F. Vive la République, vive la Convention nationale, vive la Montagne. »

SIMONO (*off. mun.*), BERNARD, GERMAIN (*off. mun.*), BERRES, CARO (*off. mun.*), BRIEMOND (*off. mun.*), P. AURIERAN (*agent nat.*), AUMERAN (*présid. du comité*), BERNARD, CONDROYER, LAUGIER, AILLET, FOURNIER, BAUDE (*juge de paix*), AUMERAN, CHAMP, RAVEL (*secrét.*), BERNARD (*secrét.*), autre BERNARD, MONIER, FOURNIER, AUMERAN, BERNARD, COULOMB, AILLET, INFERNET, CABASSON [et 4 signatures illisibles]

Tous les autres clubistes, au nombre de plus de 150, ne sachant point signer ont applaudi à cette adresse, et nous ont invités d'y mettre qu'ils y adhéraient et qu'ils voudraient la présenter eux mêmes.

INFERNET (*secrét.*)

[Collobrières, 11 flor. II. Au présid. de la Conv.]

« Immortels législateurs,

Séquestrés pour ainsi dire du reste de la République, environnés de bois et de montagne, échappés

(1) P.V., XLII, 125.

(2) C 311, pl. 1232, p. 27 et 28.

des griffes des scélérats sectionnaires de cette commune et de l'infâme Toulon, les patriotes de Collobrières viennent vous parler un langage agreste mais sincère. La reconnaissance le dicte; la vertu ne dédaignera pas de l'entendre.

Le tiran et tous les complices punis, des villes rebelles domptées, les despotes coalisés frappés de terreur, et fuyant loin des soldats républicains. Douze cent mille héros sur nos frontières, les traitres, les scélérats, les intrigants, les faux patriotes démasqués et livrés au glaive de la loi, l'innocence protégée, l'indigence secourue, les droits de l'homme proclamés en présence de l'Être Suprême, une Constitution démocratique, un gouvernement révolutionnaire, la liberté et l'égalité planant sur toute la France, la destruction de tous les abus, le triomphe de toutes les vertus républicaines, voilà votre ouvrage.

Vertueux Montagnards ! nous ne vous félicitons sur aucun fait particulier. Marqués au coin de l'immortalité, tous vos travaux excitent et notre admiration et notre gratitude. Nous ne vous dirons pas de rester à votre poste : ce langage nous paraîtrait insultant pour vous. Vous êtes trop grands pour terminer sitôt une carrière commencée avec tant de zèle, continuée avec tant d'intrépidité ! nous voulons la liberté, des monstres l'attaquent, vous êtes là ! ... Rois, despotes, tirans, assassins de toute espèce, tremblés ! Du haut de la Montagne où siègent le mérite, les talents, toutes les vertus, nos législateurs vont lancer leurs foudres sur vous. Dirigée par leurs mains habiles, elle vous pulvérisera, et la postérité, juste et reconnaissante, les proclamera les vengeurs du genre humain. Pour nous, embrasés d'un saint enthousiasme pour tout ce qui émane de votre sagesse, pauvres en biens de la fortune, mais riches en patriotisme, nous vous jurons respect, soumission, amour, reconnaissance. »

P.S. — Nous venons de lire le rapport et le décret du 18 floréal. Quelle consolation il a porté dans nos âmes. Qu'il est digne de vous et du temple immortel que vous représentez avec tant de dignité. S. et F.

Mêmes signatures que ci-dessus
[+ 1 signature illisible (*maire*), CAZE, BREMONDAS.]

14

L'agent national près le district de Châtillon-sur-Chalaronne, département de l'Ain, annonce à la Convention que 313 adjudications des biens nationaux s'élèvent à 2,317,185 liv., et qu'un lot estimé 1478 liv. s'est porté à 15,300 liv.; il termine par annoncer qu'il y a encore quatre fois autant de biens à vendre.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).

(1) P.V., XLII, 125. Bⁱⁿ, 7 therm.; M.U., XLII, 136.

15

L'agent national du district de Bruyères (1) annonce qu'un bien [d'un ex-chanoine], estimé 11.141 liv. 10 s. a été vendu 40,165 liv. (2).

16

L'agent national du district de Coiron (3) envoie un petit paquet de galon d'argent; il fait part à la Convention que les biens d'émigrés vendus jusqu'à ce jour, évalués 1,564,339 liv. 10 s. ont été adjugés à la somme de 3,109,795 liv. (4).

17

L'agent national du district de Châteauneuf, département de Maine-et-Loire, annonce à la Convention que des biens nationaux estimés 211,888 liv. ont été vendus au milieu des cris de *vive la République*, 456,230 liv., et exprime son indignation contre ceux qui ont osé attenter à la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (5).

18

Le citoyen Bruyas de Marcellin, département de la Loire, écrit à la Convention nationale qu'il fait don à la patrie de la somme de 1200 liv., montant de la liquidation de son office de notaire, et de 600 liv. hypothéquées sur des biens nationaux; il manifeste le désir que ces sommes soient la récompense de trois braves de l'armée du Nord qui se distingueront les premiers par des traits d'héroïsme.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

19

La société populaire de Chaudes-Aigues (7) félicite la Convention nationale sur son énergie à démasquer les traîtres, et à les frapper du glaive de la loi : elle exprime son indignation contre ceux qui ont osé attenter à la représentation nationale : elle termine par annoncer qu'elle a remis aux représentans du peuple Mi-

(1) Vosges.

(2) P.V., XLII, 125. Bⁱⁿ, 7 therm.

(3) Ardèche.

(4) P.V., XLII, 125. Bⁱⁿ, 7 therm.; M.U., XLII, 136.

(5) P.V., XLII, 125. M.U., XLII, 136.

(6) P.V., XLII, 125.

(7) Cantal.